

**VILFRANCHE BEAUJOLAIS**  
**agglo**  
**PLU<sub>h</sub>**  
 Plan Local d'Urbanisme  
 de la Communauté d'Agglomération de Vilfranche

BOUS-PREFECTURE  
 30 DEC. 2019  
 VILFRANCHE n°8 (10/10m)

Modification n° 3

**4.2.c. Document graphique du règlement**

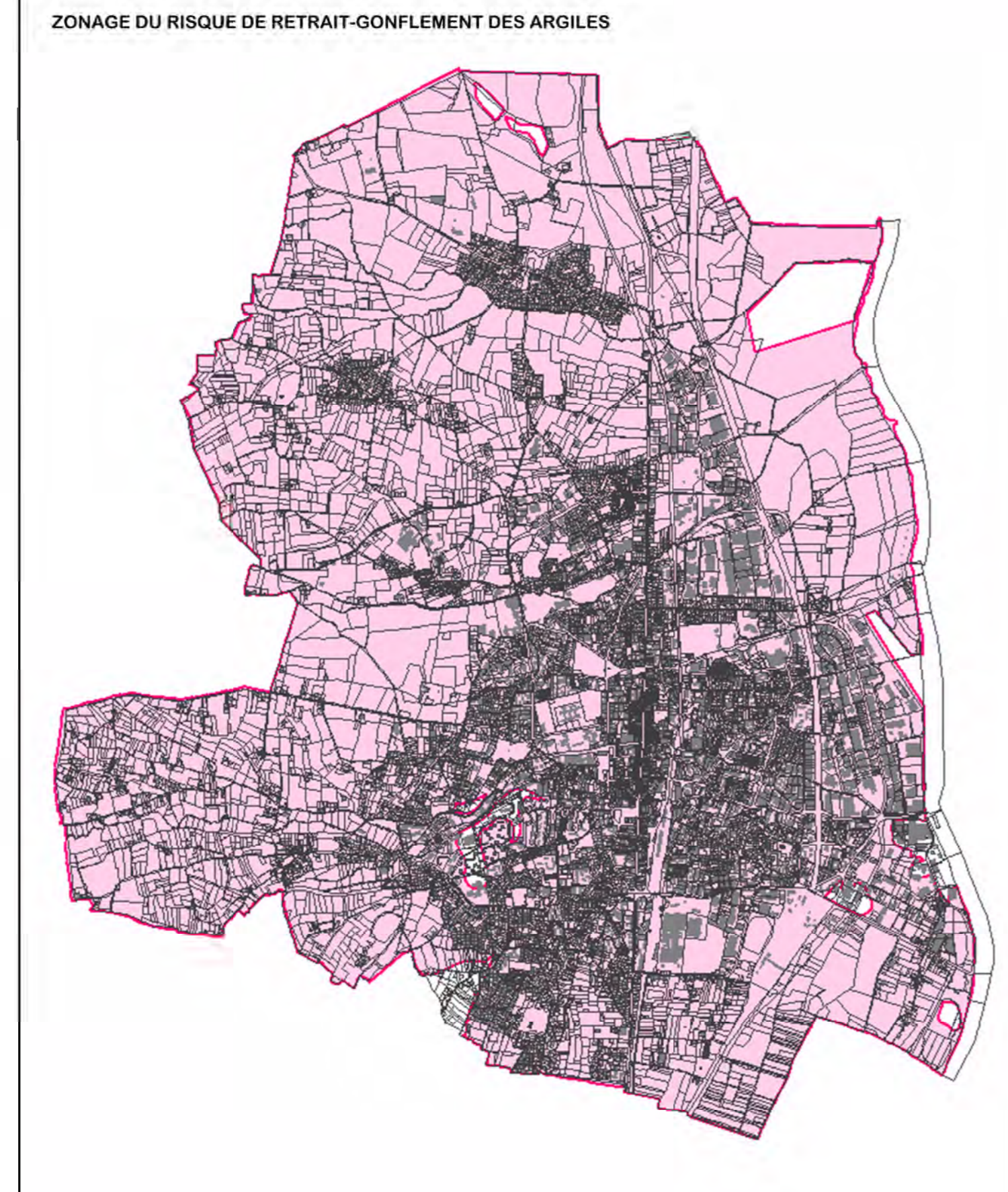
Partie Nord  
 Echelle: 1/5 000ème  
 Zone avec risques naturels et technologiques  
 hors emplacements réservés et autres servitudes d'urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du 10 novembre 2019

Le Président,  
 Daniel FACILITÉ

Rédaction du POS - Élaboration du PLU  
 approbation en date du 28.11.2011  
 Modification n°1 : 23.04.2012  
 Révision n° 1 : 18.11.2013  
 Modification n° 2 : 23.02.2017  
 Modification n° 3 : 05.03.2017  
 Modification n° 4 : 29.03.2018  
 Modification n° 5 : 19.12.2019

www.agglo-vilfranche.fr



- LES ZONES ET LES SECTEURS**
- Limite de zone
  - OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- ZONES URBAINES**
- Ua Zone agglomérée dense (centre-ville)
  - Uaa Zone agglomérée dense (centre-bourgs)
  - Uab Zone agglomérée dense (centre-ville)
  - Uac Zone agglomérée dense (centre-bourgs)
  - Uba Zone agglomérée dense du centre-ville
  - Ubc Zone d'extension dense
  - Uca Zone d'extension dense
  - Ucb Zone d'extension dense
  - Ucc Zone d'extension dense
  - Ucd Zone d'extension dense
  - Uce Zone d'extension pavillonnaire
  - Uda Zone d'équipements publics
  - Udb Zone issue d'opération d'ensemble
  - Udc Zone urbaine (gestion du bâti existant)
  - Ude Zone d'intérêt patrimonial
  - Udf Zone pour l'activité routière
  - Udg Zone d'activités économiques à vocation artisanale et industrielle
  - Udh Zone d'activités économiques à vocation artisanale
  - Udi Zone d'activités économiques et de protection éloignée de captage
  - Udj Zone d'activités économiques ou sont admis les restaurants
  - Udk Zone pour la réalisation d'une opération d'habitat adapté pour des gens du voyage sédentarisés
  - Udl Zone d'activités à vocation dominante artisanale et de bureaux
  - Udm Zone d'activités économiques (commerces autorisés)
  - Udn Zone d'activités artisanales et de bureaux
  - Udo Zone d'activités en secteur urbain dense
  - Udp Zone d'activités portuaires
- ZONES A URBANISER**
- AU1 Zone d'urbanisation future à vocation mixte
  - AU2 Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
  - AU3 Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités économiques
  - AU4 Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'habitat dense
  - AU5 Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'habitat intermédiaire
  - AU6 Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'habitat peu dense
  - AU7 Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'habitat groupé ou jumeté
  - AU8 Zone d'urbanisation à aménager à vocation artisanale et industrielle
  - AU9 Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'activités commerciales
  - AU10 Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'activités commerciales et de protection éloignée de captage
- RISQUES NATURELS**
- Risques de mouvements de terrain
  - rg Zone d'aléa faible de glissement de terrain
  - Rq Zone d'aléa moyen de glissement de terrain
  - RG Zone d'aléa fort de glissement de terrain
  - rp Zone d'aléa faible de chute de pierre et/ou de blocs
  - Fv Zone d'aléa faible de ravinement de terrain
  - Risques d'inondation
  - ri Zone d'aléa faible d'inondation
  - Ri Zone d'aléa moyen d'inondation
  - Rf Zone d'aléa fort d'inondation
- RISQUES TECHNOLOGIQUES**
- Risques technologiques liés aux installations classées
  - Zone de dangers Z1 - Z2
  - Zone de dangers A et B
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
  - Secteur concerné par le PPRT autour de la société SAS - Bayer Cropscience
  - Risques technologiques liés à l'entreprise Quaron
  - Zone de dangers ZM
  - Zone de dangers ZF
  - Zone de dangers ZTF
- Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du Val de Saône (PPRN)**  
 Secteur Saône moyen
- Secteur concerné par le PPRNI
- Susceptibilité aux "mouvements de terrains" dans le département du Rhône**
- Ra Secteur concerné par le retrait-gonflement des argiles

